

COMMUNE DU VAUDREUIL

27109



LOT 2
RESPONSABILITE CIVILE et Risques Annexes

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES

4 ans

du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2030

NOTE PREALABLE

Le présent cahier des clauses techniques particulières constitue une expression des besoins fonctionnels de l'acheteur.

Les organismes d'assurances et les intermédiaires agents généraux et courtiers faisant des offres doivent formuler une réponse permettant de couvrir les risques identifiés par la transmission de leurs propres conditions contractuelles, tant que le niveau de garantie est conforme ou supérieur aux exigences minimales formulées.

À cet effet, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le présent CCTP, ainsi que le Formulaire de Gestion joint au dossier de consultation, comportent des coefficients de pondération par question ou par thématique. Ces coefficients indiquent l'importance relative accordée par l'acheteur à chaque clause ; ils constituent la base transparente de la notation de la Valeur Technique des offres.

L'existence du présent document ne délivre pas les intermédiaires agents généraux et courtiers de leur devoir de conseil vis-à-vis de l'assuré, les organismes d'assurance faisant des offres directement ayant un devoir de conseil équivalent à celui des intermédiaires d'assurance.

Ils peuvent donc proposer, en fonction de leurs compétences et expérience, toute variante tendant à améliorer la couverture globale et le fonctionnement ou la gestion du contrat d'assurances ou une partie de celui-ci.

OBJET DE LA CONSULTATION – NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance « Responsabilité civile et Risques Annexes » pour le compte de l'acheteur.

Les informations relatives aux risques de l'acheteur sont développées dans le paragraphe « éléments techniques », en fin de document.

2. NATURE ET ÉTENDUE DES BESOINS

- 2.1 Souscripteur : COMMUNE DU VAUDREUIL - 27109. **(coefficient : 1)**
- 2.2 Assuré :
 - 2.2.1 La collectivité souscriptrice **(coefficient : 1)**
 - 2.2.2 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) **(coefficient : 1)**
 - 2.2.3 Les élus, les membres nommés (CCAS) et les agents **(coefficient : 1)**
- 2.3 L'acheteur demande l'extension de la qualité d'assuré à toute personne morale ou physique qui représente les assurés nommés ci-dessus, à celles placées sous leur autorité ou leur garde ou agissant pour leur compte. Par exemple, les collaborateurs occasionnels du service public, les bénévoles, les stagiaires ou encore les requis. **(coefficient : 1)**
- 2.4 L'acheteur propose que la couverture s'applique aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré lorsque cette responsabilité est engagée, conformément aux règles de droit applicables, à titre délictuel, quasi-délictuel, contractuel ou quasi-contractuel. **(coefficient : 1)**
- 2.5 L'acheteur souhaite que la couverture s'applique en tout lieu, partout où le besoin est. **(coefficient : 1)**
- 2.6 Préavis de résiliation : En raison des contraintes procédurales de mise en concurrence imposées par le Code de la commande publique, l'assuré sollicite un délai de préavis de résiliation étendu. Conformément aux préconisations des récents rapports des pouvoirs publics et à l'état actuel de la jurisprudence, un délai de 6 mois est proposé pour toute résiliation à l'initiative de l'assureur. Ce délai permet de garantir la continuité de la couverture assurantielle de l'acheteur et le bon déroulement d'une nouvelle procédure de consultation le cas échéant. **(coefficient : 3)**

- 2.7 L'acheteur souhaite une couverture pour les activités qu'il réalise en régie ou par délégation à des tiers. Ces activités peuvent être des activités d'administration, de gestion et d'entretien, des activités ayant un caractère industriel et commercial, des activités associatives, culturelles ou de loisirs.
- 2.7.1 Activités de services généraux (état civil ; urbanisme et aménagements urbains, police municipale, ...) (**coefficient : 1**)
 - 2.7.2 Action sociale, dont les activités du CCAS (**coefficient : 1**)
 - 2.7.3 Cuisine et restauration scolaire (**coefficient : 1**)
 - 2.7.4 Portage de repas à domicile (**coefficient : 1**)
 - 2.7.5 Création et gestion d'écoles, de l'accueil périscolaire, d'une crèche, d'une halte-garderie, d'un centre de loisirs / ALSH (**coefficient : 1**)
 - 2.7.6 Gestion locative (**coefficient : 1**)
 - 2.7.7 Entretien et réparation des véhicules de la collectivité (**coefficient : 1**)
- 2.8 Application des garanties dans le temps : Conformément à l'article L. 124-5 alinéa 4 du code des assurances, l'acheteur souhaite souscrire un contrat en « Base réclamation » impliquant :
- La reprise du passé non connu : la couverture des réclamations formulées pour la première fois pendant la durée du marché, quelle que soit la date du fait générateur
 - La garantie subséquente : le maintien de la couverture pour les réclamations formulées après la résiliation du contrat, dès lors que le dommage est survenu pendant la période de validité de la police
- 2.9 Différence de conditions et de limites (DIC / DIL) : L'acheteur souhaite que le candidat puisse proposer une intervention de l'assurance Responsabilité civile en complément ou à défaut des assurances souscrites par tout tiers, qu'il agisse à titre onéreux (prestataires, délégataires) ou à titre gracieux (bénévoles, collaborateurs occasionnels), dès lors qu'il intervient pour le compte ou sous l'autorité de l'acheteur.
- Ce dispositif, dont l'octroi sera apprécié au titre de la valeur technique, viserait à couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré dans les situations suivantes :
- Différence de limites (DIL) : en cas d'insuffisance des capitaux de la police du tiers par rapport aux plafonds de garantie du présent marché.
 - Différence de conditions (DIC) : en cas de défaut de garantie, de franchises supérieures ou de déchéance de la police du tiers.
 - Carence du tiers : en cas de défaillance avérée de l'assureur du prestataire ou du délégataire.
- Cette garantie est formulée à titre de souhait complémentaire (voir tableau ci-après). L'absence de cette extension n'entraînera pas l'irrégularité de l'offre, mais son inclusion ainsi que la précision de son champ d'application (définitions, capitaux et franchises dédiés) seront valorisées lors de l'analyse de la valeur technique.
- 2.10 La limite contractuelle d'indemnisation (LCI) générale souhaitée est de **10.000.000 €**. Elle est applicable par sinistre et par situation de risque pour l'ensemble des garanties, à défaut de capitaux spécifiques prévus. (**coefficient : 5**)
- 2.11 L'acheteur souhaite pouvoir moduler son niveau d'auto-assurance en fonction de ses contraintes budgétaires. À cet effet, l'acheteur souhaite étudier plusieurs options de franchises générales : offre de base, variante 1 et variante 2 (**coefficient : 3**).

La franchise générale est appliquée à défaut de franchises spécifiques prévus pour le risque considéré.
Les franchises envisagées par l'acheteur sont les suivantes :

2.11.1 Offre de base : **1 000 €**

2.11.2 Variante 1 : **2 000 €**

2.11.3 Variante 2 : **3 000 €**

Il est précisé que la différence entre ces trois options (offre de base et variantes) porte exclusivement sur le montant des franchises. Quel que soit le niveau de franchise proposé, l'intégralité des garanties, des plafonds d'indemnisation et des modalités de gestion définis dans l'offre émise par le candidat doivent demeurer identiques.

Le candidat est libre de déterminer les montants des franchises générales qu'il juge pertinents. L'acheteur informe toutefois les candidats que ces franchises seront évaluées et notées à travers le critère relatif au "Coût de l'offre", dans les conditions prévues par le Règlement de consultation.



Pour permettre l'analyse des offres et respecter les principes du code de la commande publique (notamment l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures), les candidats devront fournir un tableau correspondant aux garanties minimales et complémentaires, qui détaille les capitaux et franchises retenus. Ils peuvent s'appuyer sur les tableaux ci-dessous ou proposer son propre modèle équivalent.

Chaque garantie devra faire l'objet d'une définition exhaustive au sein des conditions générales, spéciales ou particulières du candidat. Cette définition devra impérativement préciser le champ d'application de la garantie, ainsi que les montants des capitaux et le niveau des franchises alloués. La valeur technique de l'offre sera évaluée au regard de la précision de ces modalités pour chacune des garanties développées ci-après.

- 2.12 **Socles de garanties minimales** : le refus d'acquisition de garanties sur ce socle entraînera l'irrégularité de l'offre et son rejet. Le candidat a néanmoins la faculté de modifier les capitaux et les franchises spécifiques. Toute limitation sera prise en compte dans l'appréciation de la valeur technique.

	COEF.	ÉVÉNEMENTS / PÉRIMÈTRE	CAPITAL	FRANCHISE SPECIFIQUE
2.12.1	5	Dommages corporels	LCI	Franchise générale
2.12.2	5	Dommages matériels et immatériels consécutifs	LCI	Franchise générale
2.12.3	5	Dommages immatériels non consécutifs	LCI	Franchise générale
2.12.4	5	Dommages à l'environnement Accidentelle	2.000.000 €	Franchise générale
2.12.5	3	Dommages aux biens confiés	200.000 €	Franchise générale
2.12.6	5	Défense – recours	50.000 €	Néant
2.12.7	5	Urbanisme	LCI	Franchise générale
2.12.8	3	RC Maître d'ouvrage	LCI	Franchise générale

	COEF.	ÉVÉNEMENTS / PÉRIMÈTRE	CAPITAL	FRANCHISE SPECIFIQUE
2.12.9	4	Individuelle Accidents		
		• Décès accidentel	50.000 €	Néant
		• Infirmité permanente par accident (barème AT)	75.000 €	Néant
		• Frais médicaux en cas d'accident	3.000 €	Néant
		• Plein par évènement	150.000 €	Néant
2.12.10	4	Locaux occasionnels d'activités	LCI	Franchise générale

2.13 **Socle de garanties complémentaires** : l'acquisition des garanties complémentaires valorisera l'offre du candidat dans la notation du critère de valeur technique. Aucun rejet d'offre pour irrégularité pourra être motivé en cas de refus d'octroi de garanties sur ce socle.

	COEF.	ÉVÉNEMENTS / PÉRIMÈTRE	CAPITAL	FRANCHISE SPECIFIQUE
2.13.1	5	Garantie « Tous risques sauf »	LCI	Franchise générale
2.13.2	3	Assistance (frais médicaux, interruption de séjour, annulation, bagages et Responsabilité civile, ...)	À la discrétion de l'assureur	Franchise générale
2.13.3	5	RC Cyber-risques	À la discrétion de l'assureur	Franchise générale
2.13.4	4	DIC / DIL (Tiers onéreux et gracieux)	LCI	Franchise générale

COMMUNE DU VAUDREUIL

ELEMENTS TECHNIQUES

SIRET COMMUNE : 212 705 289 00016

Budgets de fonctionnement :

- COMMUNE : 3.721.139,00 €
- CCAS : 64 956,00 €

Masses salariales hors charges :

- COMMUNE : 1 015 815,00 €
- CCAS : 0 €

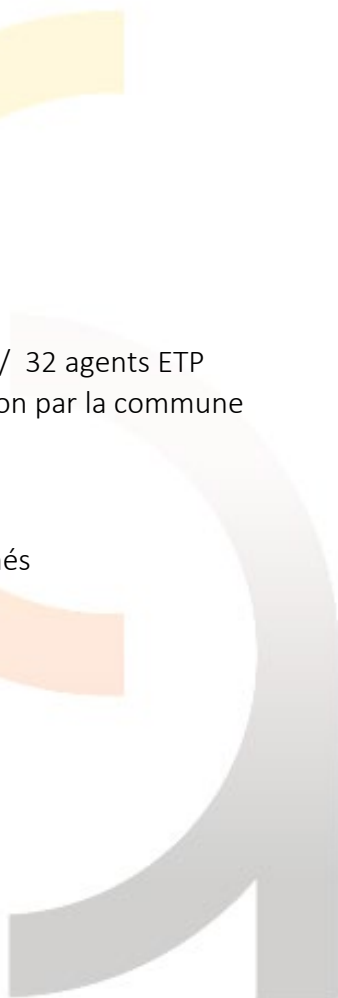
Nombre d'agents :

- COMMUNE : 32 agents physiques / 32 agents ETP
- CCAS : 1 agent est mis à disposition par la commune

Nombre d'élus :

- COMMUNE : 27 élus
- CCAS : 10 élus et membres nommés

Nombre d'habitants : 3 624



Informations complémentaires

- Statistiques
- Questionnaire Responsabilité civile générale
- Franchises en cours :

RC	
Désignation	Montant
RC générale et après livraison :	Néant sauf :
Dommages immatériels non consécutifs :	500 €
Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement :	1 500 €
Objets confiés :	500 €
Défense recours :	Néant
Individuelle Accident :	Néant

Informations annexées (cf. dossier « Éléments techniques » présent dans le DCE) :

- Questionnaire Responsabilité civile générale
- Statistiques



STATISTIQUES SINISTRES



Liste des sinistres sur la branche 'Responsabilité générale'

VILLE DE LE VAUDREUIL (32471/V)
du 01/05/2021 au 23/06/2026
Edition du 24/06/2026

7 sinistres sur 62 mois

											TOTAUX			Etat du dossier	Date de clôture
											2 555,84	0,00	2 555,84		
N° de déclaration	N° de Sociétaire	Nom du sociétaire	N° de contrat	N° de contrat (PMA)	Branche de garanties	Date de survenance	Marqueur 'Corporel'	Marqueur contentieux / amiable	Taux de RC	Nature détaillée de l'événement	Palements nets de recours	Provisions restantes	Cout global net		
2021083772M	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	07/08/2021	0	0	-	Activités sportives / Loisirs	0,00	0,00	0,00	SANS_MOUVEMENT	12/08/2021
2021096196R	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	02/09/2021	0	0	100	Barrières / Bornes	1 211,65	0,00	1 211,65	CLOS	08/06/2022
2022023905W	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	06/05/2022	0	0	100	Tondeuse/débroussailluse	221,71	0,00	221,71	CLOS	28/08/2024
2023004240C	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	16/02/2023	0	0	-	Activités sportives / Loisirs	0,00	0,00	0,00	SANS_MOUVEMENT	22/02/2023
2023012795B	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	20/02/2023	0	0	0	Du fait des chantiers	1 122,48	0,00	1 122,48	CLOS	24/04/2024
2023019247P	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	18/06/2023	0	0	-	Du fait des chantiers	0,00	0,00	0,00	SANS_MOUVEMENT	12/07/2023
2025022944W	32471	VILLE DE LE VAUDREUIL	32471-12	3010-0002	RC	04/10/2025	0	0	100	Barrières / Bornes	0,00	0,00	0,00	SANS_MOUVEMENT	11/06/2026



QUESTIONNAIRE RESPONSABILITE CIVILE

**FOURNI A TITRE INFORMATIF
SANS VALEUR CONTRACTUELLE**

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

COMMUNE DU VAUDREUIL

Nombre d'habitants : 3 624 habitants

Nombre élus : 27 élus

Remarque préliminaire : Le questionnaire peut être complété sur l'ordinateur.
Les cases peuvent être cochées par un clic.

**MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES CONVENTIONS, LES DSP OU CONTRAT DE CONCESSION
DÈS LORS QUE LA COMPÉTENCE N'EST PAS EXERCÉE EN RÉGIE.**

LES ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES ASSOCIÉES AUX COMMUNES

Police administrative	☒ oui
Responsabilité fonctionnelle des élus et des agents	☒ oui
Responsabilité organisation de manifestation(s)	☒ oui
Responsabilité Atteinte à environnement (base)	☒ oui

AGENTS DE LA COMMUNE

Nombre d'agents physiques CNRACL	30
Nombre d'agents physiques IRCANTEC	2
Nombre d'agents physiques (autres catégories)	0
Nombre d'ETP (<i>équivalent temps plein</i>)	32

Police Municipale	☒ oui	☐ non
--------------------------	---	------------------------------

Personnel Médical	☐ oui	☒ non
--------------------------	------------------------------	---

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

LES COMPETENCES DE LA COMMUNE

SERVICES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

La commune gère les équipements scolaires	☒ oui	☐ non
Si non, gestion :	☐ déléguée	☐ transférée
La commune gère l'accueil périscolaire	☐ oui	☒ non
Si non, gestion :	☒ déléguée	☐ transférée
Indiquer le nom du délégataire / du gestionnaire de la compétence	ASSOCIATION LOISIRS DE L'ENFANCE	

CENTRE DE LOISIRS / ALSH

La commune dispose d'un centre de loisirs / ALSH	☒ oui	☐ non
Gestion directe	☐ oui	☒ non
Gestion déléguée	☒ oui	☐ non
Gestion transférée	☐ oui	☒ non
Si oui, nom du délégataire ou du gestionnaire de la compétence	ASSOCIATION LOISIRS DE L'ENFANCE	

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

CAMPS / MINI CAMPS / SEJOURS DE VACANCES

La commune organise des camps / mini camps / séjours de vacances ☐ oui ☒ non

Gestion directe ☐ oui ☒ non

Gestion déléguée ☐ oui ☒ non

Gestion transférée ☐ oui ☒ non

Si oui, nom du délégataire ou du gestionnaire de la compétence

PETITE ENFANCE

Crèche ☒ oui ☐ non

Capacité d'accueil par jour 20

Gestion directe ☐ oui ☒ non

Gestion déléguée ☒ oui ☐ non

Gestion transférée ☐ oui ☐ non

Nom du délégataire ou du gestionnaire de la compétence ASSOCIATION LE JARDIN DES PETITS CHOUX

Halte-garderie ☒ oui ☐ non

Capacité d'accueil par jour 2

Gestion directe ☐ oui ☒ non

Gestion déléguée ☒ oui ☐ non

Gestion transférée ☐ oui ☒ non

Nom du délégataire ou du gestionnaire de la compétence ASSOCIATION LE JARDIN DES PETITS CHOUX

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

RESTAURATION SCOLAIRE

La commune gère restauration scolaire	☒ oui	☐ non
La préparation des repas	☒ oui	☐ non
La distribution des repas	☒ oui	☐ non
Nombre de repas (moyenne par jour)		
Si non, indiquer le délégataire le cas échéant	200	

RESTAURATION COLLECTIVE

La commune est compétence pour la restauration collective	☐ oui	☒ non
Nombre de repas (moyenne par jour)		
Si non, indiquer le délégataire le cas échéant		

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

La commune effectue-t-elle des portages de repas à domicile ?	☒ oui	☐ non
Nombre de repas (moyenne par jour)	20	
Gestion directe	☒ oui	☐ non
Gestion déléguée	☐ oui	☐ non
Si oui, nom du délégataire		

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

TRANSPORT SCOLAIRE

La compétence est exercée par la commune ☐ oui ☒ non

Quel est le nombre de bénéficiaires du service par anpersonnes

Si la compétence est déléguée, préciser

TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES

La compétence est exercée par la commune ☐ oui ☒ non

Quel est le nombre de bénéficiaires du service par anpersonnes

Si la compétence est déléguée, préciser

VOIRIE

Le service est géré par la commune ☐ oui ☒ non

Longueur du réseau (voirie, chemins, etc.) 25887

Dans la négative, indiquer l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) auquel ce service a été transféré Agglomération seine Eure

LOGEMENT / LOCATION

Compétence exercée par la commune? ☒ oui ☐ non

Si oui, commune procède-t-elle à des travaux chez les locataires visés par la compétence ? ☒ oui ☐ non

Notre commune est uniquement propriétaire de 2 appartements et d'une maison qu'elle loue à des particuliers (location de longue durée) ainsi que d'un commerce et un local industriel.

Si oui, lesquels

Remplacement chaudière, mise en place VMC, peinture, réfection des sols

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

SERVICE POSTAL

La compétence est exercée par la commune

☐ oui

☒ non

Si oui, merci de nous transmettre la convention passée
avec La Poste

EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune dispose d'équipements comportant des tribunes
/gradins (> 5.000 personnes)

☐ oui

☒ non

Si oui, quel est l'équipement en question ?

.....

Préciser la capacité

.....

SALLE DES SPECTACLES

La commune dispose d'équipements comportant des tribunes
/gradins

☐ oui

☒ non

Si oui, quel est l'équipement en question ?

.....

Préciser la capacité

.....

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS RELEVANT DE RISQUES ENVIRONNEMENT

La commune dispose d'équipements / installations relevant de risques environnement (par exemple : piscines, patinoires, etc.)

☐ Oui

☒ non

Si oui, lesquels ?

.....

TERRAIN DE CAMPING

La commune gère un terrain de camping ou caravanning

☐ oui

☒ non

Nombre d'emplacements

.....

AIRE ACCUEIL CAMPING CARS

La commune gère une aire d'accueil des camping cars

☐ oui

☒ non

Nombre d'emplacements

.....

CHENIL - FOURRIERE

Compétence communale

☐ oui

☒ non

Si la compétence est déléguée, préciser

.....

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ATELIERS

Y a t-il une activité de réparation et/ou entretien de véhicules ☒ oui ☐ non

Réalisez-vous de la réparation et/ou de l'entretien :

pour les véhicules de tiers ? ☐ oui ☒ non

uniquement pour les véhicules de la collectivité ? ☒ oui ☐ non

pour les deux ? ☐ oui ☒ non

Quels types de réparation sont réalisés ?

Petit entretien

Y a il des équipements – installations relevant de risques environnementaux ☐ oui ☒ non

DISTRIBUTION DE CARBURANTS

La compétence est exercée par la commune ☐ oui ☒ non

Modalité de gestion de la compétence et des activités associées ☐ Régie ☐ DSP – Concession ou affermage

Y a-t-il des équipements – installations relevant de risques environnementaux ? ☐ oui ☒ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ORDURES MÉNAGÈRES

La commune est compétente pour :

Ramassage des ordures ménagères

☐ oui, en
régie

☐ oui,
délégée

☒ non,
transférée

Si transféré ou délégué, préciser :

.....

Tri des ordures ménagères

☐ oui, en
régie

☐ oui,
délégée

☒ non,
transférée

Si transféré ou délégué, préciser :

.....

Destruction des ordures ménagères

☐ oui, en
régie

☐ oui,
délégée

☒ non,
transférée

Si transférée ou déléguée, préciser :

.....

La commune est compétente pour la gestion de :

un ou des centre(s) de stockage de déchets ultimes

☐ oui

☒ non

une ou des déchetteries

☐ oui

☒ non

DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE

Distribution de l'eau

☐ oui

☐ non

☒ transférée

Distribution gaz / électricité

☐ oui

☐ non

☒ transférée

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune gère l'assainissement des eaux usées ☐ oui ☒ non

Mode de gestion Régie ☐ oui ☒ non

Mode de gestion DSP – concession affermage ☐ oui ☒ non

Si affermage, préciser le nom du délégataire

Des travaux ou études environnementaux sont réalisés par la commune ☐ oui ☒ non

La commune est en charge de la maîtrise d'œuvre sur des équipements visés par cette compétence ☐ oui ☒ non

Des études ou travaux sont réalisés par la commune dans le cadre de la compétence sur des installations soumises à autorisation ou enregistrement ☐ oui ☒ non

Si OUI, lesquels ?

STATION EPURATION

Station d'épuration ☐ oui ☒ non ☐ transférée

Capacité Eq/H

Station d'épuration soumis à autorisation préfectorale ☐ oui ☒ non

Attention, ne pas confondre avec le régime de déclaration préfectorale.

Gestion directe ☐ oui ☒ non

Gestion déléguée ☐ oui ☒ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ADDUCTION D'EAU POTABLE

Adduction de l'eau ☐ oui ☐ non ☒ déléguée

La compétence est gérée par la commune compléter la rubrique ci-dessous

STATION (s) DE POMPAGE ET/OU DE RELEVAGE DES EAUX

☐ oui ☒ non ☒ déléguée

EAUX PLUVIALES

La commune a la compétence gestion des eaux pluviales ☐ oui ☒ non

Mode de gestion :

Régie ☐ oui ☒ non

Délégation ☐ oui ☒ non

Transfert de compétence ☒ oui ☐ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SPANC

La commune gère le SPANC ☐ oui ☒ non

Mode de gestion

Régie ☐ oui ☒ non

DSP – concession affermage ☐ oui ☒ non

Transfert de compétence ☒ oui ☐ non

Préciser le délégataire ou le gestionnaire de la compétence Agglomération seine eure

Des travaux ou études environnementales sont réalisés par la commune ☐ oui ☒ non

La commune est en charge de la maîtrise d'œuvre sur des équipements visés par cette compétence ☐ oui ☒ non

Des travaux ou études environnementales sont réalisés par la commune dans le cadre de la compétence SPANC ☐ oui ☒ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

PRODUCTION D'ENERGIE

- La compétence est exercée par la commune ☐ oui ☒ non
- Modalité de gestion de la compétence et des activités associées ☐ Régie ☐ DSP – Concession ou affermage
- Quelle est la nature des installations mises en place par la commune ?
- Y a-t-il des installations dont la puissance dépasse 250 KWc ? Lesquelles ?

BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE

- La compétence est exercée par la commune ☐ oui ☒ non
- Modalité de gestion de la compétence et des activités associées ☐ Régie ☐ DSP – Concession ou affermage
- Capacité en KVA

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

INSTALLATIONS CLASSÉES - ICPE

Êtes-vous propriétaire d'installations classées (ICPE) soumises à autorisation, conformément à l'art L. 511-1 du Code de l'environnement ? (*Hors Station d'épuration*)

☐ oui

☒ non

Exemple : Déchèterie

Lesquelles ?

.....

Gestion directe

☐ oui

☐ non

Gestion déléguée

☐ oui

☐ non

Si oui, nom du délégataire

.....

ABATTOIR

La commune gère d'un abattoir

☐ oui

☒ non

Gestion directe

☐ oui

☐ non

Gestion déléguée

☐ oui

☐ non

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le service est géré par la commune

☒ oui

☐ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

AMENAGEMENTS URBAINS/ ZAC LOTISSEMENT

Lotissement	☒ oui	☐ non
ZAC (Zone d'aménagement concertée)	☐ oui	☒ non
ZAD ((Zone d'aménagement différée)	☐ oui	☒ non
Droits de préemption	☒ oui	☐ non
Droits de préemption urbain	☒ oui	☐ non

URBANISME

La commune dispose d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme)	☒ oui	☐ non
La commune a délégué l'instruction des permis de construire ou autres autorisations d'utilisation du sol	☒ oui	☐ non

Instruction déléguée à :

Agglomération Seine Eure

La commune a transféré sa compétence urbanisme à un EPCI	☐ oui	☒ non
--	------------------------------	---

Compétence transférée à

.....

La commune est compétente pour signer les actes d'urbanisme (autorisations, notamment)	☒ oui	☐ non
--	---	------------------------------

La commune a souscrit à une convention avec un avocat auquel elle soumet les permis de construire avant toute décision	☐ oui	☒ non
--	------------------------------	---

Nombre de permis délivrés

En 2021 : 39

En 2023 :18

En 2024 :15

La commune dispose-t-elle d'au moins un agent en charge des affaires juridiques ?	☒ oui	☐ non
---	---	------------------------------

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

**SERVICE PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL
OU SOCIETE PUBLIQUE LOCALE**

Un ou des SPIC ou une SPL (société publique locale) ont été mis en place par la commune ? ☐ oui ☒ non

Lesquels ?

PORT ET MOUILLAGES

La commune a pour compétence la gestion de :

Port de pêche ☐ oui ☒ non

Gestion directe ☐ oui ☐ non

Si non, nom du délégataire

Capacité

Port de plaisance ☐ oui ☒ non

Gestion directe ☐ oui ☐ non

Si non, nom du délégataire

Capacité

Mouillages ☐ oui ☒ non

Gestion directe ☐ oui ☐ non

Si non, nom du délégataire

Nombre mouillages

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ETANGS / PLANS D'EAU

avec des ouvrages d'art tels que les digues ou barrage ☐ oui ☒ non

Si oui, quel est l'ouvrage en question ?

Gestion :

En régie ☐ oui ☐ non

Délégée ☐ oui ☐ non

Transférée ☐ oui ☐ non

DIGUES, BARRAGES, BATARDEAUX

La commune est propriétaire ces équipements ? ☐ oui ☒ non

Modalité de gestion de la compétence et des activités associées :

Régie ☐ oui ☐ non

Délégée ☐ oui ☐ non

Transférée ☐ oui ☐ non

Quel est le nombre d'infrastructures à couvrir ?Installations

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

COMPETENCE TOURISTIQUE - CULTURELLE

Classement « station balnéaire » « station touristique » ☐ oui ☒ non

La commune exerce une activité d'opérateur de tourisme ? ☐ Oui ☒ non

La commune est immatriculée Atout France ? ☐ oui ☒ non

Attention questionnaire spécifique garantie financière

La commune exerce une activité d'organisateur de spectacles ? ☐ Oui ☒ non

Capacité maximale des spectaclespersonnes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compétence communale ☐ oui ☒ non

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ACTION SOCIALE

Compétence de l'action sociale ☒ oui ☐ non

Si compétence exercée par la commune, elle gère :

Un service de prestations sociales ☐ oui ☒ non

Un ou des foyer(s) d'hébergement ☐ oui ☒ non

Une ou des Maisons – Relais Assistantes Maternelles ☒ oui ☐ non

Des activités de services à la personne ☒ oui ☐ non

Si oui,

Des bénéficiaires en traitement post opératoire
lourd sont-ils susceptibles d'être pris en charge
dans ce cadre ☐ oui ☒ non

CCAS

Budget du CCAS 49672€

Compétences en plus des compétences légales néant

.....

QUESTIONNAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DES SERVICES EN ASSURANCE

ACTION SANITAIRE

Compétence de l'action sanitaire ☐ oui ☒ non

Si compétence exercée par la commune, elle gère :

Un service de soins à domicile (soins infirmiers) ? ☐ oui ☒ non

La commune emploie des médecins, des kinésithérapeutes... ? ☐ oui ☒ non

D'autres activités spécifiques sont exercées par la commune en matière sanitaire ☐ oui ☒ non

Si oui, préciser